

Compte rendu

Comité de Pilotage
« Implantation »
Jeudi 18 juin 2020

**Projet de parc éolien des
Quatre Chemins (61)**

Introduction

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Constitution du Comité de Pilotage

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

Le Comité de Pilotage « Implantation »

Le sixième comité de pilotage « *Implantation* » s'est déroulé le jeudi 18 juin 2020 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes. 9 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire. Ainsi, il est précisé que l'ensemble des intervenants et participants de cet atelier ont respecté les gestes barrières.

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail invitation transmis le 9 juin 2020 soit un peu moins de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont appelés par téléphone afin de communiquer la date et l'horaire.

Sont excusés :

- Didier BOUVET,
- Mickael CORBIN
- Didier DEFARGE,
- Françoise FIEGE,
- Sébastien NAVET,
- Jean PELTIER,
- Michel ROGER.

Remarque : Il est rappelé que Françoise FIEGE a quitté la commune d'Occagnes et ne participera plus au Comité de Pilotage.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Fabienne LEYMARIE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation*,
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins*.

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUX de la société Résonances CFP.

Le comité de pilotage avait pour objet :

- D'expliquer les nouveaux éléments qui sont apparus ces derniers mois obligeant le porteur de projet à créer un nouveau projet ;
- Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Le déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se déroule en quatre temps :

- ① Présentation du comité du pilotage,
- ② Travail en sous-groupe,
- ③ Restitution du travail à l'ensemble des participants,
- ④ Clôture de la réunion.

1. Présentation du comité de pilotage

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et les animateurs dans un espace qui est séparé en deux :

- Un premier espace, représenté par un grand cercle, permet un partage avec l'ensemble des participants. Cet espace est utilisé au début et à la fin de l'atelier ;

- Un deuxième espace dans lequel sont disposées trois tables autour desquelles sont présentes 5 chaises. Cet espace est dédié au travail en petit-groupe, au milieu de cet atelier.

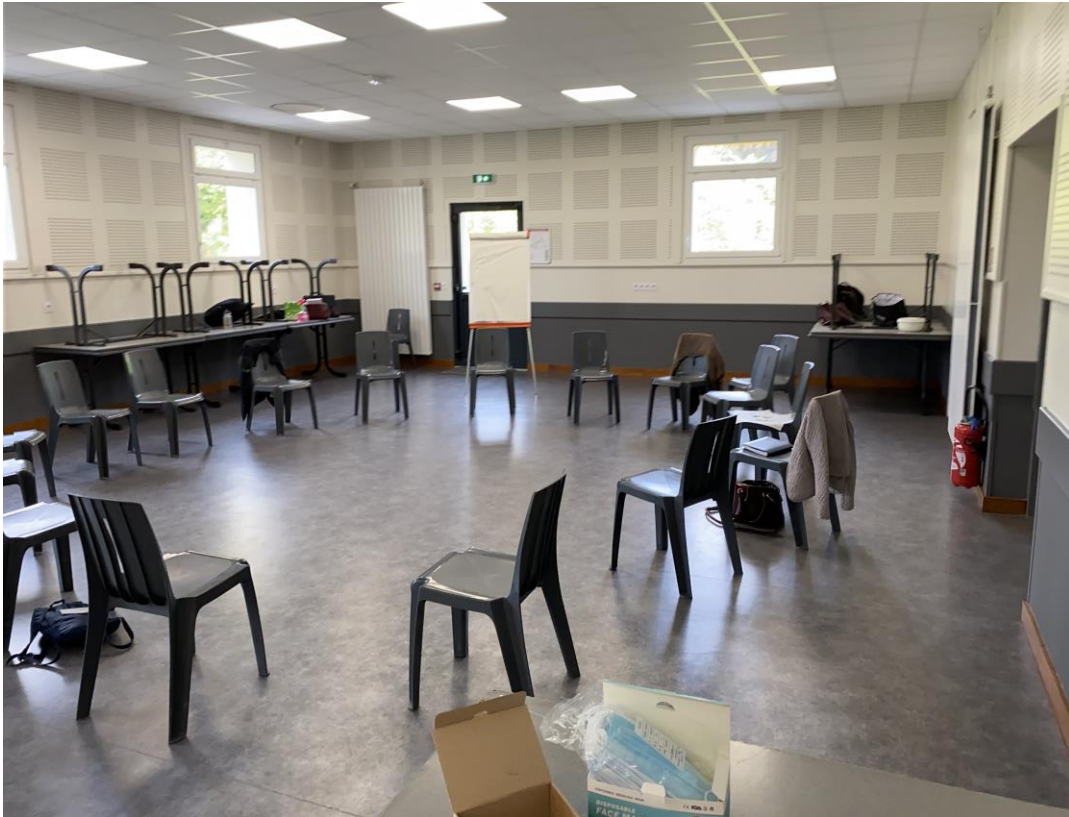


Figure 1 : Illustration du premier espace permettant le travail avec l'ensemble des participants

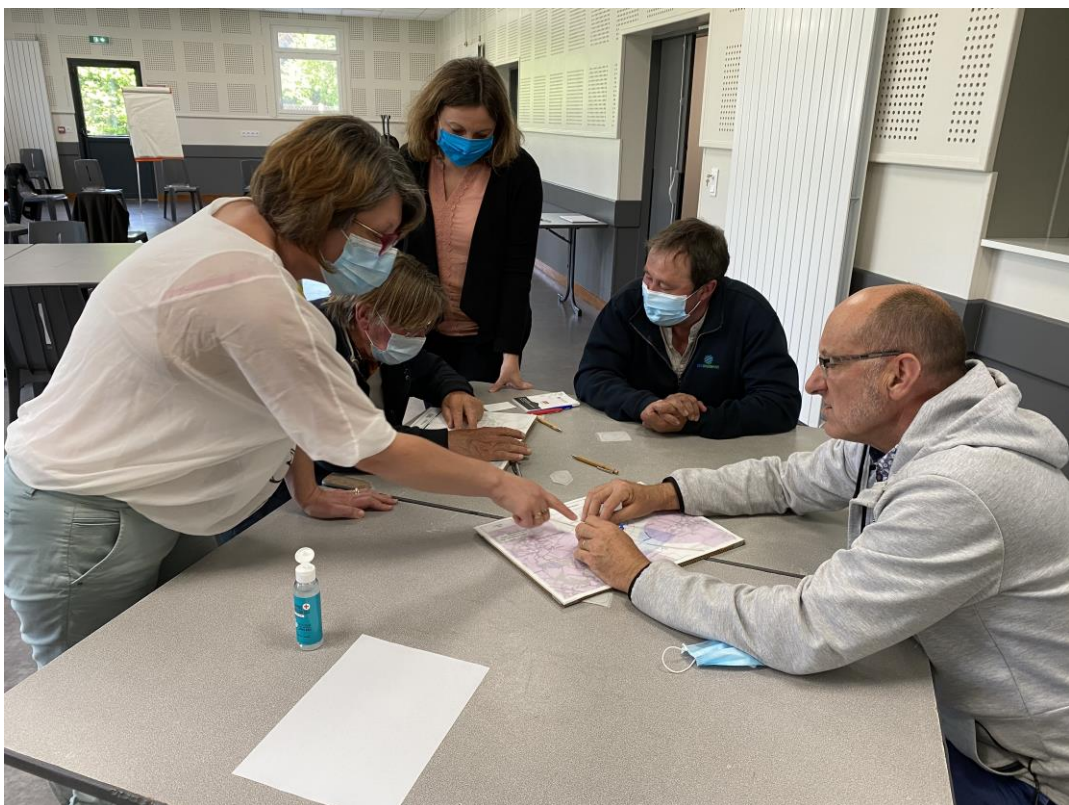


Figure 2 : Illustration du deuxième espace permettant le travail en petit groupe

Fabienne LEYMARIE ouvre le comité de pilotage en remerciant les participants d'être présents avant de laisser la parole à Dominique DRUGE qui resitue ce comité de pilotage dans le processus de concertation mis en place et rappelle ensuite le déroulement de ce dernier.

Il informe les participants que le porteur de projet a reçu de nouveaux éléments à la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020 ; ce qui conduit le porteur de projet à travailler sur un nouveau projet.

Ces éléments sont les suivants :

- Le porteur de projet a un premier retour du gisement en vent sur le territoire grâce au mât de mesure implanté depuis le 15 février 2019. Ce gisement est moins bon qu'il ne pouvait l'espérer ;
- Parallèlement, la zone d'implantation du projet est sous une contrainte aéronautique dont le plafond a été relevé. Ainsi, là où la hauteur des éoliennes était limitée à 130 m bout de pale, il est aujourd'hui possible de mettre des éoliennes de 190 m bout de pale.

Ainsi, le porteur de projet revoit complètement son projet en envisageant des éoliennes plus grandes. En effet, augmenter la hauteur des machines permet d'accéder à des vitesses de vent plus élevées et permet ainsi de faire fonctionner plus longtemps ces machines.

Toutefois, en faisant cela, le porteur de projet doit intégrer la contrainte du radar de Falaise qui empêche l'installation de machines dans la partie Est de la zone d'implantation et intégrer de nouvelles conditions sur la partie restante (hauteur et nombre ainsi qu'une distance au parc existant).

Aussi, le projet initial qui était initialement de 7 éoliennes à 130 m de haut est remplacé par un nouveau projet dont la hauteur des éoliennes peut évoluer entre 165 m et 180 m et dont le nombre reste à définir.

Ainsi, un des objets de cet atelier est de définir pour les participants ce qui est acceptable pour eux en termes de hauteur et de nombre de machines.

Pour travailler sur ce sujet, les participants disposent, sur chaque table, d'une carte papier avec un fond cartographique IGN, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants disposent des calques suivants représentant :

- La distance de 500 m aux premières habitations et le cône de vue théorique depuis le château de Cuy ;
- L'ensemble des chemins d'accès à la zone d'implantation du projet. Pour l'autoroute, une zone d'éloignement de la première éolienne possible, selon sa hauteur, est symbolisée : en rouge l'éloignement pour une éolienne de 165 m et en orange pour celle de 180 m.

Sur ce même calque est représentée également une haie dans laquelle il n'est pas possible d'implanter une machine.

- La contrainte radar évoquée ci-dessus, empêchant l'implantation de machine dans la partie Est de la zone d'implantation du projet.

Des épingles à tête de couleur sont mises à disposition des participants. Ces épingles serviront à représenter les éoliennes.

Des disques transparents sont également remis. Ils représentent les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches l'une de l'autre peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité.

En fonction de la taille du rotor de la machine envisagée, deux types de disques ont été distribués : un premier correspondant à une hauteur d'éolienne de 165 m bout de pale et un deuxième correspondant à une hauteur de 180 m bout de pale. Ces disques permettent de représenter la distance minimale à respecter entre deux éoliennes soit 3 à 5 fois le diamètre du rotor (selon l'orientation des vents dominants).

Avant de passer au travail en petit-groupe, un premier échange s'effectue avec le porteur de projet sur ces nouveaux éléments.

Un participant pose la question de l'incidence de ces nouvelles contraintes sur le projet de Moulin-Sur-Orne. Marc SALESSY répond que pour ce projet, la demande de d'autorisation d'exploiter pour le projet de Moulin-Sur-Orne est réalisée avec des machines de 150 m – hauteur bout de pale. Ainsi, le porteur de projet de Moulin-Sur-Orne dans son projet initial n'a pas intégré la limite de plafond aéronautique. Marc SALESSY précise que n'étant pas à l'initiative de ce projet, il lui est difficile de répondre pourquoi.

Il ajoute ensuite qu'il est toujours possible après l'obtention de l'arrêté d'autorisation du parc éolien de revoir la hauteur de la machine dans la limite de 10% de sa hauteur totale. Il est pour cela nécessaire de réaliser un nouveau document nommé Porter à Connaissance (PAC) dont l'instruction est simplifiée. Ainsi, si ce porteur de projet le souhaite, il lui sera possible de faire évoluer la hauteur des machines vers 165 m.

Un participant revient sur le changement de hauteur et demande des précisions au porteur de projet. Marc SALESSY précise que depuis leur prise de connaissance des nouvelles conditions pour réaliser le projet, ENERTRAG a écrit à la Direction Général de l'Aviation Civile (DGAC) et se fait accompagner par un bureau d'études spécialisé (QINETIQ) pour analyser l'impact des éoliennes sur le radar Météo France de Falaise.

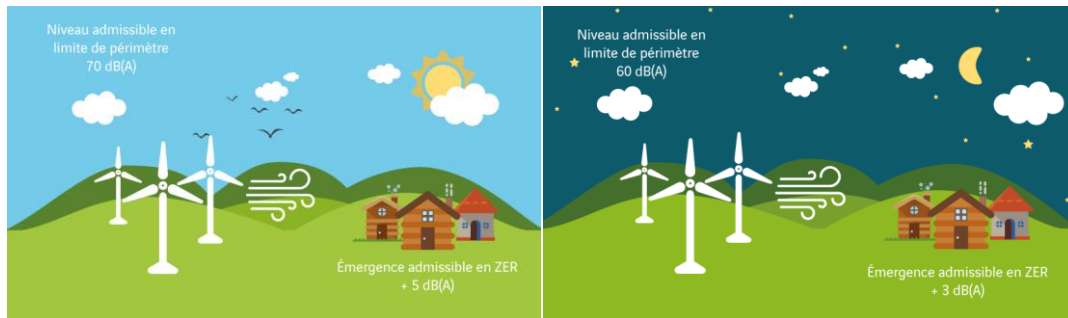
Etant donné les contraintes, un participant demande si Marc SALESSY a déjà connaissance du projet qu'il est possible de faire sur cette zone. Le porteur de projet explique que plusieurs scénarii sont possible aujourd'hui et que rien n'est figé. Il est en attente des propositions de cet atelier pour orienter ses choix sur le projet. De plus, l'ensemble des scénarii de projet proposés devront ensuite être validés par le bureau d'études QINETIQ.

Un participant pose la question suivante : est-ce que le fait d'avoir des éoliennes plus hautes modifie la distance aux premières habitations ? Le porteur de projet répond que la distance réglementaire qui sépare une éolienne de la première maison d'habitation est de 500 m, quel que soit la hauteur de la machine. Ensuite, ce qui intervient est le respect de la réglementation sonore.

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence¹ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

¹ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.



Un autre participant se demande s'il y a une corrélation entre le niveau sonore et la taille de la machine. Marc SALESSY répond que le niveau sonore, au droit des premières habitations, ne sera pas plus élevé si l'éolienne est plus grande en termes de hauteur.

D'autres questions sont également posées, plus générales :

- Les éoliennes perturberont-elles la réception de la télévision ?

L'installation d'un parc éolien est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité du projet, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible.

Il est précisé dans ce présent compte-rendu que l'impact des éoliennes sur la réception de la télévision a fait l'objet de nombreuses études. Les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs (exemple : télévision chez un particulier). Les perturbations engendrées par les éoliennes proviennent notamment de leur capacité à réfléchir des ondes électromagnétiques.

Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « *le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation...* ».

Aussi, ENERTRAG disposera dans la mairie d'accueil du projet un cahier de doléances et s'engage à rétablir à ses frais tout dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien, dans le cas où il se ferait.

- Est-ce que les agriculteurs ont leur mot à dire dans l'implantation de la machine ?

Les agriculteurs sont consultés dans l'implantation finale de l'éolienne dans leur champ et une attention toute particulière est portée à la facilitation de l'exploitation de leur terrain avec la présence de l'éolienne. Ainsi, le porteur de projet n'hésite pas à déplacer la machine de 1 ou 2 m si cela permet un traitement plus simple des cultures. Des échanges de manière systématique ont lieu afin de valider cette implantation.

- Pourquoi n'est-il pas présenté lors de cet atelier des photomontages ?

Pour créer un photomontage – c'est-à-dire l'insertion du projet dans le paysage depuis un point de vue – il est nécessaire d'avoir une connaissance du projet et donc de connaître la hauteur et la localisation des éoliennes. Or, la définition du projet est l'objet de cet atelier.

Les photomontages seront présentés dans le prochain atelier depuis les points de vue choisis par le groupe lors de l'atelier n°2 « Connaissance du territoire » ainsi que le projet – et notamment les choix qui ont conduit à la définition de ce projet (en intégrant les apports de cet atelier).

- Y-a-t-il une concertation avec les autres projets ?

ENERTRAG très tôt dans le projet a échangé avec la Communauté de Communes d'Argentan – en Janvier 2016. Elle lui a notamment communiqué la zone d'implantation possible des éoliennes. D'ailleurs, un représentant de cette intercommunalité – M. BOUVET est intégré à ce COPIL. L'intercommunalité peut avoir une vision globale des projets éoliens qui se dessinent sur son territoire pour autant, elle n'est pas décisionnaire. La compétence Energie est aujourd'hui détenue par chaque commune.

Ensuite, dans les études de demande d'autorisation, les projets initiés sur l'ensemble des territoires – à partir du moment où ils ont franchi le stade de la recevabilité – sont intégrés aux études. Ainsi, il y a une étude spécifique de l'effet de l'ensemble de ces parcs sur l'environnement – nommé étude des effets cumulés. C'est le cas pour l'acoustique, l'écologie et le paysage avec notamment un travail réalisé sur la saturation visuelle.

Il est à noter que l'ensemble de ces échanges se font avec une grande simplicité, avec la volonté de comprendre et de s'instruire, dans un climat de confiance réciproque.

2. Travail en sous-groupe

Les participants se répartissent en deux sous-groupes :

- Un premier sous-groupe « jaune » - constitué de 3 personnes dont l'animateur est Marc SALESSY ;
- Un deuxième sous-groupe « bleu » - constitué de 4 personnes et animé par Fabienne LEYMARIE.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Ce travail est présenté en annexe de ce compte-rendu.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait, à l'ensemble des participants de l'atelier.

3. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants avaient la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse.

Ce qui est partagé par les deux groupes :

- Le choix de prendre les éoliennes plus grandes – 180 m de haut – pour construire leur projet afin de limiter le nombre de machine dans l'espace paysager ;
- La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage.

Un groupe a été particulièrement attentif à limiter la gêne des agriculteurs dans l'exploitation de leur terrain.

Relatif au nombre de machines, celui-ci a évolué entre 2 et 4 machines pour les éoliennes les plus grandes – 180 m hauteur bout de pale et entre 4 et 5 machines pour les éoliennes les plus petites – 165 m.

A l'issue de cette restitution, plusieurs questions sont posées :

- En termes de bruit, dans les deux projets proposés, y-en-a-t-il un qui va être plus bruyant qu'un autre ?

Marc SALESSY répond qu'il y a peu de différence de niveau sonore entre les deux projets. Il rappelle que le projet qui sera choisi devra répondre à la même législation en vigueur au niveau acoustique.

Remarque : Cette législation est rappelée page 6 et 7 de ce compte-rendu.

- Le projet éolien proposé avec 2 machines est-il viable ?

Marc SALESSY répond qu'il est difficile de répondre pour le moment car cela dépend de plusieurs critères dont il n'a pas encore de réponse pour le moment. Pour illustrer son propos, il prend 2 critères :

- Le premier est celui du raccordement. Le porteur de projet connaît le poste source sur lequel il peut se raccorder lorsque le projet est autorisé. Aussi, le projet a déjà été défini ;
- Le deuxième est celui du tarif de rachat de l'électricité. Aujourd'hui, le porteur de projet propose le tarif de rachat de l'électricité dans le cadre des appels d'offre. Peut-être que ce projet ne sera pas retenu – ce qui change la dynamique financière.

Marc SALESSY indique que sa société prend une part de risque dans le dépôt de chaque dossier de demande d'autorisation. C'est pourquoi, il y a des personnes spécifiques chez ENERTRAG qui travaillent sur ces sujets, afin de réduire au maximum cette part de risque.

- Est-ce que la mesure de vent continue ?

La mesure de vent continue. Généralement, la mesure de vent sur un site est effectuée sur une durée à minima de un an. Ensuite, le gisement en vent est simulé à partir des données mesurées sur le terrain mais également à partir des données statistiques, sur 20 ans, de Météo France.

- Les groupes ont travaillé sur l'ensemble de la zone de projet. Est-ce que cela veut dire que le porteur de projets a des accords fonciers avec l'ensemble des propriétaires de la zone ?

Aujourd'hui, le porteur de projet a les accords fonciers suffisant pour réaliser un projet éolien sur le territoire d'Occagnes. Les parcelles faisant l'objet d'un accord foncier n'ont pas été communiquées afin que chaque participant réfléchisse de manière globale et non de manière parcellaire.

Dans les faits, les éoliennes ne pourront être disposées que sur des parcelles dont le propriétaire a donné un accord.

- Quel est la suite donnée maintenant à ce projet ?

Les éléments de construction des projets par les deux groupes vont être intégrés dans les différents scénarii proposés. Ces scénarii vont faire l'objet d'une étude approfondie par le bureau d'étude QINETIQ. Parallèlement, les impacts paysagers vont être également étudiés en intégrant le projet de Moulins-sur-Orne.

A l'issue de ces études, il restera quelques scénarii qui seront soumis à un regard économique (été 2020). Ainsi, un projet final pourra être défini.

ENERTRAG rencontrera le 6 juillet la nouvelle équipe municipale pour se présenter, rappeler l'historique du projet, parler des enjeux sans toutefois présenter les caractéristiques de ce projet qui ne seront pas encore définies.

Puis à la rentrée, en Septembre 2020, il y aura un nouveau Comité de Pilotage dans lequel sera présenté le projet final : son dimensionnement, son intégration dans le paysage à travers des photomontages mais également les choix que le porteur de projet a réalisés à partir des éléments produits par le Comité de Pilotage.

Ce projet final sera également présenté au Conseil Municipal d'Occagnes en septembre. Puis, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien sera déposé à la fin de l'année 2020.

4. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de leur satisfaction :

- « *Cela ne va pas être aussi simple ... avec nos deux éoliennes ... C'est bien, c'est concret* » ;
- « *Rien à dire* » ;
- « *L'impact visuel est quand même important. Il faut voir les photos. Il faut regarder l'impact agricole – les éoliennes vont être dans les champs.* » ;
- « *Maintenant vous nous avez augmenté la hauteur des machines. La distance aux habitations est la même mais la vue sera différente.* »
- « *Nous allons voir ce qui va sortir. Les gens de la commune sont-ils bien informés du projet ? J'en parle autour de moi. Le problème c'est quand cela va pousser ... C'est comme le bruit des tondeuses – c'est complexe.* » ;
- « *Je parle pour les gens que je représente. Je sais que nous avons signé. Pour les distances et les impacts visuels, il y a des a priori qui vont tomber. Tant qu'il n'y a pas*

de photos, nous ne pouvons pas savoir. Certaines personnes se disent impactées et elles ne le seront pas et inversement. Pour le blockhaus blanc et l'autoroute, il n'y a pas eu de consultation. Si nous voulons de l'énergie verte, il faut des éoliennes.» ;

- « *Je préfère avoir une éolienne que d'habiter à La Hague* » ;
- « *C'est un exercice intéressant mais qui doit être complété par des photomontages. Cela ne veut pas dire que j'en veux quatre. Il faut voir avec les photomontages si c'est acceptable ou pas* ».

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le prochain comité de pilotage présentera le projet final avec des photomontages ;
- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage.

Pour les raisons sanitaires qui occupent notre pays, les participants ne sont pas invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec les porteurs de projet.

ANNEXE I – Présentation du travail en sous-groupe

Groupe « bleu » (animatrice Fabienne LEYMARIE)

Ce groupe est constitué de 4 personnes. Ils élaborent deux projets éoliens possibles pour eux :

- Un premier projet constitué de 2 éoliennes de 180 m – hauteur bout de pale ;
- Un deuxième projet, constitué de 4 éoliennes de 165 m de haut.

Les projets sont présentés sur les deux photos, page suivante.

Ce qui anime ce groupe dans la construction de ces projets est :

- De limiter la contrainte des agriculteurs dans l'exploitation de leur terrain ;
- De limiter l'impact visuel de ces éoliennes.

Le groupe ajoute qu'il a porté une attention particulière à la protection de la haie et à disposer les éoliennes au plus proche des chemins existants.

Les deux projets présentent une symétrie par rapport à l'autoroute. Lorsque le groupe est interrogé sur ce point, il est répondu que la disposition des machines est liée à l'espace disponible plutôt qu'à une volonté de réaliser une symétrie par rapport à l'autoroute.

Entre les deux projets proposés, le groupe fait le choix de celui à 2 éoliennes de 180 m de haut.

Une fois la restitution faite par le groupe jaune, à la fin de l'atelier, le groupe bleu se dit qu'une implantation à 2 x 2 éoliennes de part et d'autre de l'autoroute est peut-être plus envisageable.

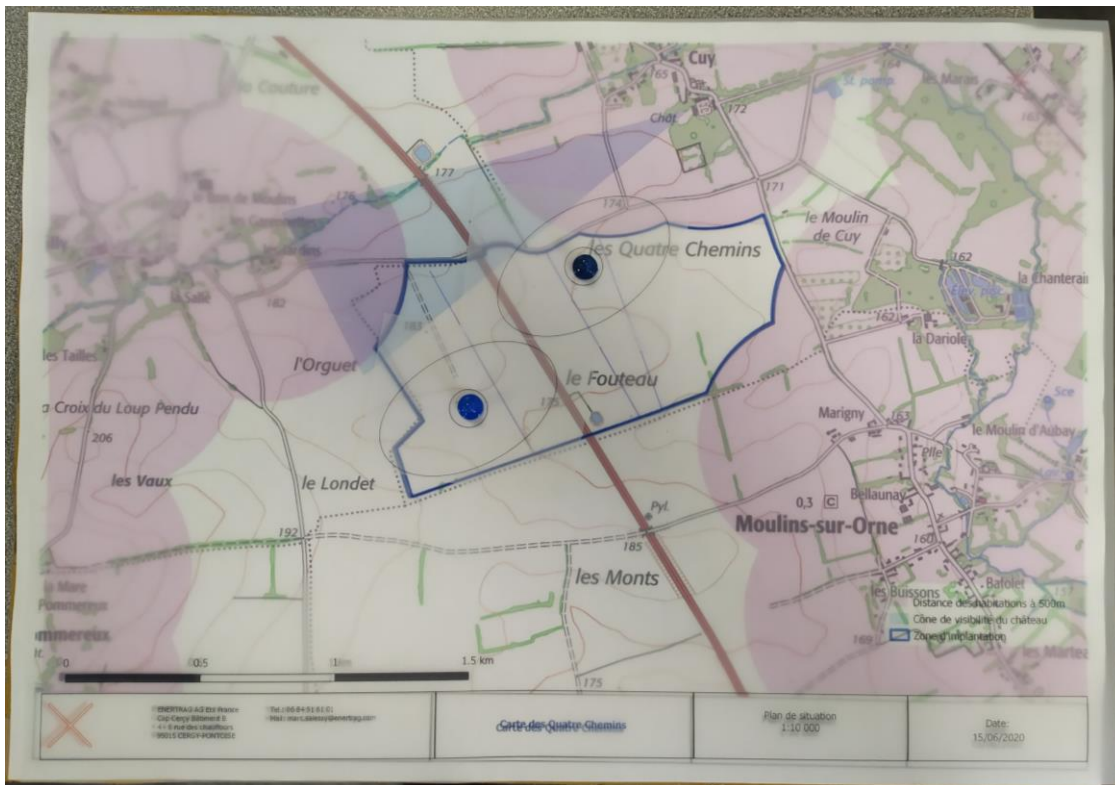


Figure 4 : Projet de 2 éoliennes de 180 m de haut proposé par le groupe bleu

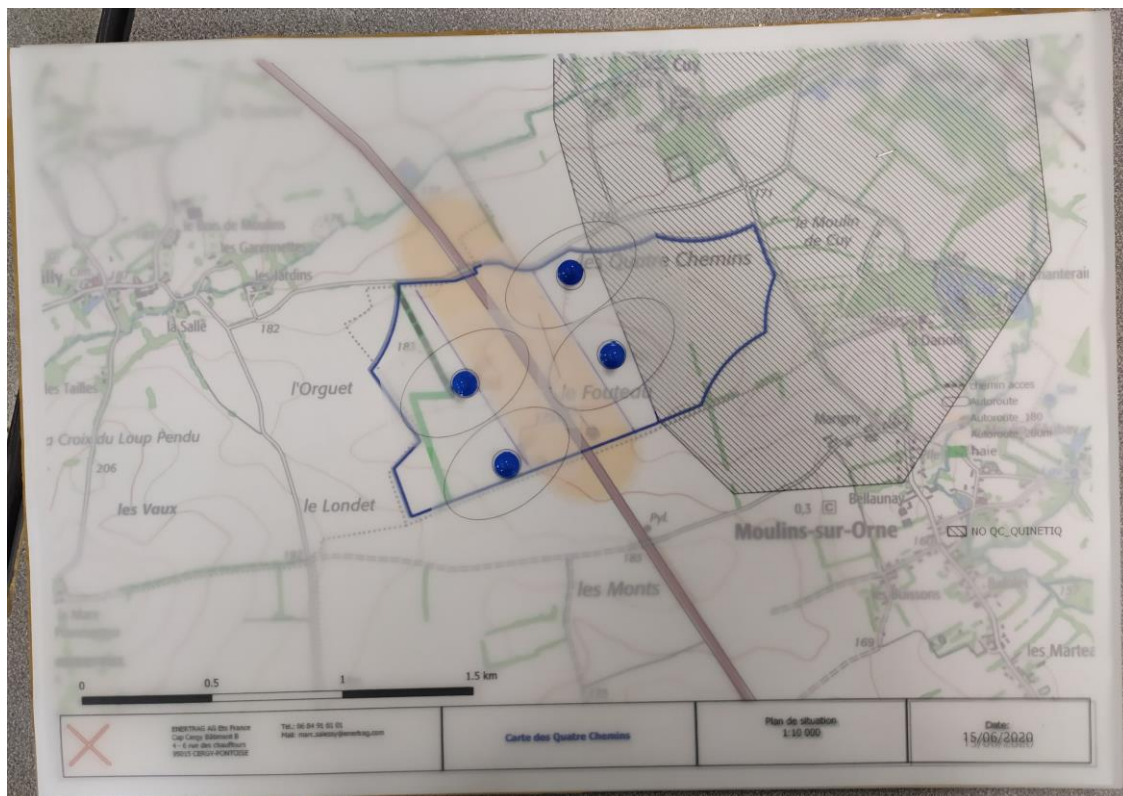


Figure 5 : Projet de 4 éoliennes de 165 m de haut proposé par le groupe bleu

Groupe « jaune » (animateur Marc SALESSY)

Ce groupe est constitué de 5 personnes. Ils élaborent deux projets éoliens possibles pour eux :

- Un premier projet constitué de 4 éoliennes de 180 m – hauteur bout de pale ;
- Un deuxième projet, constitué de 5 éoliennes de 165 m de haut.

Les deux projets sont présentés sur les photos, page suivante.

Le groupe commence par se poser la question de combien il est possible de mettre d'éoliennes au maximum dans l'espace disponible. Ainsi, il arrive à la conclusion qu'avec des éoliennes de 165 m, il est possible d'en mettre 5 et avec des éoliennes de 180 m, il est possible d'en mettre 4.

Après cette première réflexion, il compare la production énergétique entre les deux projets. La différence de production énergétique étant faible entre les deux projets, le groupe choisit le projet à 4 éoliennes de 180 m de haut.

Ce projet est également choisi pour son impact limité dans le paysage : 4 éoliennes au lieu de 5. Un participant de ce groupe indique « *qu'il préfère avoir une concentration d'éoliennes dans une zone plutôt que d'en avoir partout.* ». Pour lui, le nombre d'éoliennes sur le territoire intercommunal doit être corrélé à ce qui est nécessaire pour être un territoire auto-suffisant en électricité. Il renvoie à ce que M. BOUVET a expliqué lors du dernier COPIL.

Ce groupe indique mettre deux réserves sur le projet retenu :

- La première : une éolienne est proche d'une haie. Pour le groupe, il est possible de déplacer la haie et de replanter le même linéaire, de manière plus éloignée d'une éolienne (20 à 50 m) ;
- La deuxième : une éolienne empiète un peu sur le cône de vue du château de Cuy. Aussi, il est possible que le bout d'une pale soit visible.

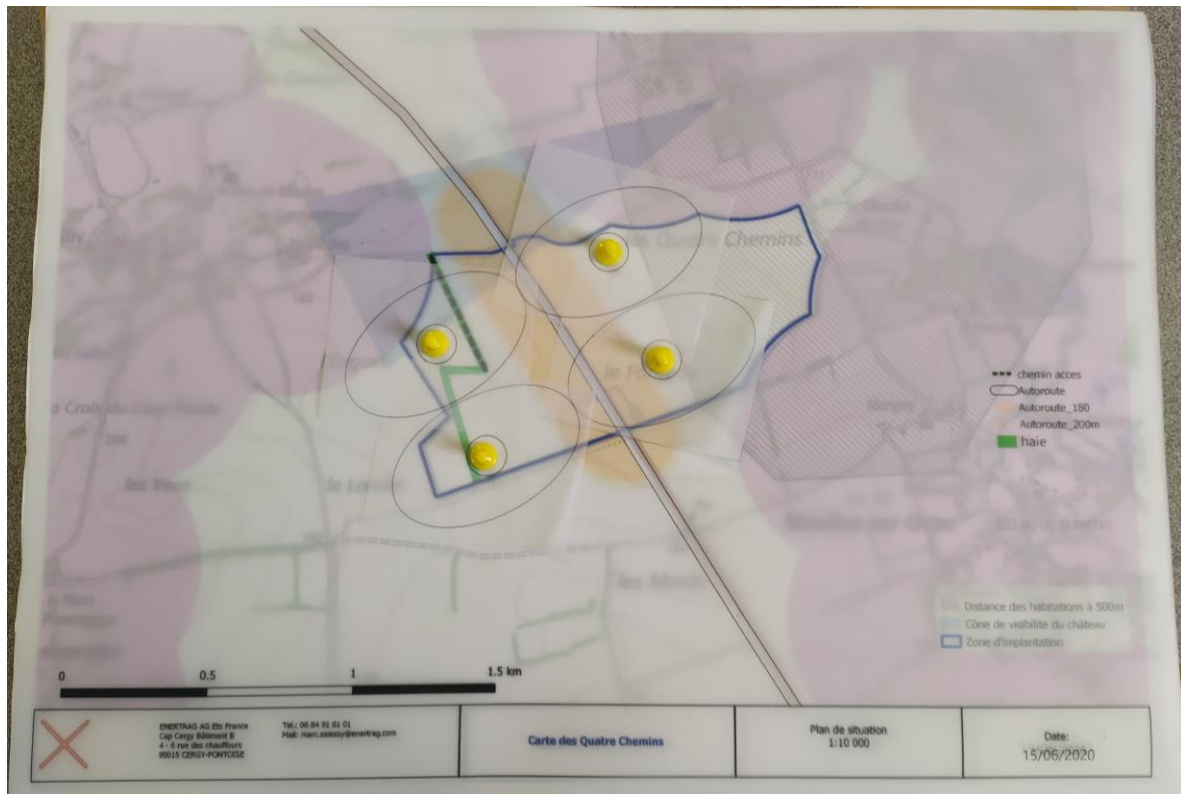


Figure 6 : Projet de 4 éoliennes de 180 m de haut proposé par le groupe jaune

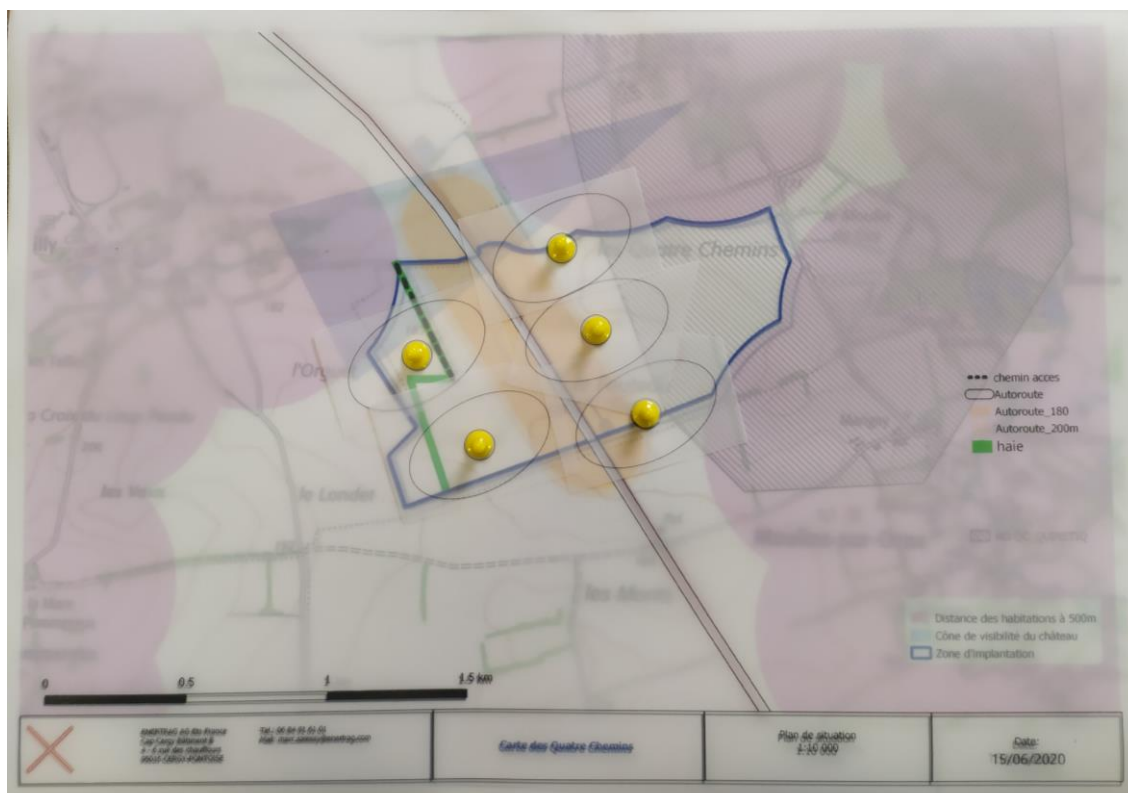


Figure 7 : Projet de 5 éoliennes de 165 m de haut proposé par le groupe jaune